

# LA GAZETTE

de LUDES le Coquet

N° 58 - Mai 2012



Site internet de la  
Commune :

<http://ludes.ccvmr.com>

N'oubliez pas de nous  
faire  
connaître votre adresse  
courriel afin de profiter  
d'infos rapides

Heures d'ouverture du  
secrétariat de Mairie :

Lundi, Jeudi et Vendredi  
de 16h30 à 18h30  
Mercredi  
de 9h30 à 11h30

Dans ce numéro :

Conseil municipal du 27 février 2012	1
Conseil municipal du 10 avril 2012	1
Nuisances sonores	2
A.D.M.R.	3
Législation des noms	4
Les dates à retenir	4
Informations pratiques	4

## CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2012

**ABSENTS** : M. STYKA David (pouvoir à M. BRIXON Alain) M. FORGET Thierry (pouvoir à M. Luc GAIDOZ) M. LUDET Christian (pouvoir à M. GEORGETON Guy) M. MONMARTHE Jean-Guy, M. AMÉ Maxime

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

**DECIDE DE MANDATER** le Maire pour lancer la procédure de mise en concurrence pour les travaux de réfection de la rue des Prérats.

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement VRD des rues Carnot et Saint Vincent

**ACCEPTTE** d'adhérer à la coopérative vinicole de Ludes pour toute livraison de raisins concernant la parcelle communale dite « les Greffières ». Les droits d'entrée s'élèvent aux environs de 42 €.

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, les tarifs de concessions dans le cimetière comme suit :

Concession de <b>15 ans</b> en bordure d'allée (2 m <sup>2</sup> )	160 €
Concession de <b>15 ans</b> non en bordure d'allée (2 m <sup>2</sup> )	80 €
Concession de <b>30 ans</b> en bordure d'allée (2 m <sup>2</sup> )	270 €
Concession de <b>30 ans</b> non en bordure d'allée (2 m <sup>2</sup> )	135 €
Concession de <b>30 ans</b> columbarium	600 €

## CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2012

**ABSENTS** : M. COLLIN Adrien (pouvoir à M. RULLAND Nicolas) M. FORGET Thierry (pouvoir à M. MONMARTHE Jean-Guy) M. MACOIN Laurent (pouvoir à M. GAIDOZ Luc) M. AMÉ Maxime

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'INRAP, établissement public chargé de la réalisation du diagnostic archéologique avant l'aménagement du lotissement sis « les Bas de Ludes ».

**DÉCIDE** de mettre gracieusement à disposition de l'association Aventure Bike Ludes Reims la parcelle C6 pour la pratique du VTT de descente et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition avec cette association.

**VOTE** les comptes administratifs 2011 de la commune et du lotissement, sous la présidence de Mme MENU Colette qui présentent la situation suivante :

### COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	883 162.82 €
	Recettes	1 123 508.72 €
	<b>Excédent</b>	<b>240 345.90 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	766 309.34 €
	Recettes	993 256.87 €
	<b>Excédent</b>	<b>226 947.53 €</b>

<b>RESTES À RÉALISER</b>	Dépenses	161 719.00 €
	Recettes	12 631.00 €
	<b>Déficit</b>	<b>149 088.00 €</b>

**SOIT UN EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE 2011 318 205.43 €**

**AFFECTE LE RÉSULTAT 2011 DE LA COMMUNE** comme suit :

Considérant un excédent de fonctionnement de	+ 240 345.90 €
Un solde d'exécution d'investissement de	+ 226 947.53 €
Un reste à réaliser de	- 149 088.00 €

Affecte au compte 001 (recette) Solde d'exécution section d'investissement	226 947.00 €
au compte 002 (recette) Excédent de fonctionnement reporté	240 345.00 €

**APPROUVE** les comptes de gestion 2011 de la commune et du lotissement dressés par Mme Laure PÉDRINI, inspecteur divisionnaire.

**DÉCIDE DE MAINTENIR** les taux des 4 taxes locales votés en 2011 soit :

Taxe d'habitation	16.80 %
Taxe foncier bâti	16.33 %
Taxe foncier non bâti	8.39 %
Cotisation foncière des entreprises	9.88 %

**VOTE** à l'unanimité, le budget primitif communal 2012, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	946 985.00 €
INVESTISSEMENT	493 585.00 €

**VOTE** à l'unanimité, le budget primitif 2012 du lotissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	2 050 000.00 €
INVESTISSEMENT	1 028 991.00 €

Points évoqués :

- Planning des permanences pour les élections présidentielles.
- Prévoir une convention avec l'établissement Canard Duchêne pour l'éclairage public, rue de Mailly
- Mr Alain TOCUT organise une réunion sur les énergies renouvelables le 20 avril à 20 h 30 à la salle des fêtes

**Rappel sur le bruit dans les propriétés privées : arrêté du Préfet du 10 décembre 2008**

Article 13 : Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non exhaustive) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



**ADMR de Ludes- Rilly la Montagne**



## **Une aide à la mobilité grâce au transport accompagné**

Pour vos rendez-vous médicaux, vos courses, vos démarches administratives ou pour accompagner vos enfants, l'ADMR vous conduit. Une personne qualifiée vient vous chercher à domicile, vous aide à vous installer dans le véhicule, vous conduit et vous accompagne dans vos différentes démarches.



## **Garde d'enfants à domicile**



**C'est compliqué? Nous nous adaptons!**

Vous travaillez le dimanche, les jours fériés? À mi-temps? Vous avez besoin de quelqu'un uniquement le mercredi? Vous avez du mal à concilier

vos horaires de travail avec ceux de l'école? Votre enfant est malade et il ne peut aller sur son lieu de garde habituel? Votre nounou a un imprévu?

Nous vous proposons une solution au plus vite : une garde adaptée à vos besoins, à votre emploi du temps, de manière régulière ou ponctuelle.

## **UN REPAS DE QUALITE A DOMICILE**



**\*sous conditions**

Le portage de repas à domicile vous assure, une alimentation équilibrée et régulière suivant votre régime : sans sel, sans sucre ou sans graisse. Pour chaque jour des repas équilibrés vous sont livrés à domicile. Copieux et élaborés avec soins, ils vous soulagent du souci quotidien des courses et de la préparation.

## **L'aide ménagère :**

Une aide ménagère peut intervenir pour l'entretien de votre logement, qu'il s'agisse de ménage, de repassage ou de rangement...

## **L'aide aux personnes âgées et/ou handicapées :**

Des personnes qualifiées interviendront pour une aide à la toilette, une aide aux repas, au ménage, au repassage...

## **La téléassistance Filien :**

Un médaillon ou un bracelet vous permet d'être relié 24 heures sur 24 à une plateforme de surveillance que vous pouvez solliciter en cas de difficultés.



**MAISON DES SERVICES  
ADMR LUDÉS**

8, rue Arnould Quenardel 51360 VERZENAY

Permanence le Mardi 14h-16h, le Samedi 10h-12h

Notre bureau de CHIGNY LES ROSES, sur rendez-vous

19, rue Georges Legros 51500 CHIGNY LES ROSES

Tél 03.26.47.19.52 - Fax 03.26.08.67.22

### La transmission du nom à vos enfants

La loi du 19 juin 2003 permet aux parents de choisir de donner à leur enfant, le nom du père, de la mère ou des deux.

Exemple : Mr Gilles DULAC est marié avec Julie DUPONT, le premier enfant pourra s'appeler Claude DULAC ou Claude DUPONT ou Claude DUPONT DULAC ou Claude DULAC DUPONT.

Les enfants suivant devront porter le même nom que le premier.

Génération suivante, Claude DUPONT DULAC se marie avec Yvette MOREL DUBOIS des NOES.

Pour le premier enfant issu de ce couple, il y aura 14 possibilités de choix de noms :

Vincent DUPONT      Vincent DULAC      Vincent MOREL      Vincent DUBOIS des NOES

C'était le plus simple, ensuite ça se complique

Vincent DUPONT DULAC, Vincent MOREL DUBOIS des NOES, Vincent DUPONT MOREL, Vincent DUPONT DUBOIS des NOES, Vincent DULAC MOREL, Vincent DULAC DUPONT des NOES, Vincent MOREL DUPONT, Vincent MOREL DULAC, Vincent DUBOIS des NOES DUPONT, Vincent DUBOIS des NOES DULAC.

Les enfants suivants devront porter le même nom que l'aîné.

Supposons que Vincent DUBOIS des NOES DULAC se marie avec Jeanne DURANT, le premier enfant pourrait s'appeler Henri DUBOIS des NOES. (les arrières grands-parents s'appelaient Gilles DULAC et Julie DUPONT)

### Avantages et inconvénients de la réforme ...

#### Les avantages :

- Plus d'égalité et de liberté
- Possibilité de changer de nom pour un patronyme difficile à porter
- Perpétuer un nom de famille qui allait disparaître

#### Les inconvénients :

- Conflits possibles au sein de la famille notamment pour la 2e génération
- Recherches généalogiques dans les années à venir plus difficiles
- Remplir les actes administratifs avec un nom à rallonge



Quelques détails des sculptures de l'église, et il y en a beaucoup d'autres



### Les dates à retenir

**1er tour législative** : 10 juin 2012

**20è anniversaire du jumelage** : 9 et 10 juin 2012

**2è tour législative** : 17 juin 2012

**Portes ouvertes au stand de tir** : 17 juin 2012

**Kermesse des écoles** : Mailly 23 juin 2012

**Descente VTT en forêt de Ludes** : 24 juin 2012

**Kermesse des Petits Bouchons** : Ludes 29 juin 2012

**Portes ouvertes au stand de tir** : 9 septembre 2012

### Informations pratiques

Heures d'ouverture de la déchèterie de Rilly :

Mardi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h